



Plan de cours

COURS : **Anglais de base**

PROGRAMME : Formation générale 1er ensemble - Tous les programmes



DISCIPLINE : 604 : Anglais, langue seconde

Pondération : | Théorie : 2 | Pratique : 1 | Étude personnelle : 3

PROFESSEUR¹ DU COURS	BUREAU	 poste	 courriel
Jerry Johnson	C-163b	6686	Jerry.johnson@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ POUR LES ÉTUDIANTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

COORDONNATEUR DU DÉPARTEMENT	BUREAU	 poste	 courriel
Jerry Johnson	C-163b	6686	jerry.johnson@cegepmontpetit.ca

¹ Dans ce document, la forme masculine est utilisée à titre épïcène et elle englobe de ce fait le féminin.

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Le présent cours constitue le premier ensemble du niveau de base en anglais, langue seconde, et est partie intégrante des cours de formation générale de l'étudiant. À ce titre, il a pour objet d'amener l'étudiant à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture.

Ce plan de cours doit être conservé par l'étudiant tout au long de ses études, car il sera utile au moment de l'activité d'intégration.

COMPÉTENCE MINISTÉRIELLE

CODE : 4SAO Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.

OBJECTIF TERMINAL DE COURS

Communiquer de façon simple en anglais, à l'oral et à l'écrit, le sens de différents types de discours.

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes d'enseignement utilisées sont les suivantes : pédagogie par discussion et par questionnement; enseignement magistral; accompagnement au laboratoire de langues multimédia; organisation de discussions en petits groupes, d'ateliers d'écriture et d'autres activités favorisant le développement des capacités de compréhension et d'expression tant écrites qu'orales de l'étudiant.

Pour ce qui est des activités d'apprentissage, les activités suivantes ont été retenues : exercices grammaticaux; lecture de textes variés; réflexion sur les thèmes abordés et présentation orale des résultats de la réflexion lors de discussions; travail de recherche et présentation des résultats de la recherche; visionnement de dessins animés pour susciter une discussion; écoute de textes authentiques; exercices de prononciation et de compréhension.

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE



Real English Authentic Learning 1, 2nd edition
Combo Package: Skills Book and Grammar Book

Auteurs : Kay Powell, Angelika Brunel, Becky McKnight

ISBN13 : 9998201410074

PLANIFICATION DU COURS

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE	CONTENU	ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE
PÉRIODE DES ACTIVITÉS Semaine 1 à 15		
1. Dégager le sens d'un message oral authentique		
1.1 interpréter le sens d'un message oral authentique 1.2 reconnaître l'idée principale d'un message oral d'au moins 3 minutes après 2 écoutes sans arrêt 1.3 identifier les détails essentiels	<ul style="list-style-type: none"> ● écoute de matériel authentique, audio ou vidéo ● registre formel et informel de communication ● vocabulaire d'usage courant 	<ul style="list-style-type: none"> ● visionnement et/ou écoute de matériel authentique, audio ou vidéo avec les exercices de compréhension ● ateliers avec les assistants ● fortement suggéré mais non obligatoire : visionnement et/ou écoute d'émissions de télévision, de vidéos, de films, et d'extraits audio en anglais
2. Déduire le sens d'un message écrit authentique		
2.1 reconnaître l'idée principale d'un message écrit d'environ 500 mots 2.2 identifier les détails pertinents	<ul style="list-style-type: none"> ● vocabulaire d'usage courant ● reconnaissance du sens général et des idées principales du message vus dans des textes authentiques 	<ul style="list-style-type: none"> ● lecture de textes authentiques et exercices de compréhension ● exercices de vocabulaire
3. S'exprimer oralement		
3.1 formuler un message spontané, original, et clair d'une durée minimale de 2 minutes 3.2 employer le vocabulaire et la grammaire appropriés	<ul style="list-style-type: none"> ● registre formel et informel de communication ● vocabulaire d'usage courant ● règles de syntaxe de base : structure affirmative, négative et interrogative; mots de liaison ● règles de syntaxe et de grammaire de base : structure affirmative, négative et interrogative; mots de liaison; <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>, <i>comparatives and superlatives</i>, <i>pronouns</i>, <i>modals</i>, et <i>prepositions</i> ● phonétique : articulation, prononciation, intonation, fluidité 	<ul style="list-style-type: none"> ● rencontres avec les assistants
4. Rédiger et réviser un texte structuré et clair		
4.1 produire un texte original d'au moins 250 mots 4.2 employer le vocabulaire et la grammaire appropriés 4.3 relire et autoévaluer des écrits	<ul style="list-style-type: none"> ● vocabulaire d'usage courant ● registre formel et informel de communication en respectant la situation et l'objectif de communication ● règles d'organisation d'un texte ● utilisation appropriée de stratégies de révision ● syntaxe : structure affirmative, négative et interrogative; mots de liaison ● règles de syntaxe et de grammaire de base : structure affirmative, négative et interrogative; mots de liaison; <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>, <i>comparatives and superlatives</i>, <i>pronouns</i>, <i>modals</i>, et <i>prepositions</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ● exercices de grammaire dans le cahier, sur photocopies et/ou en ligne ● révision du vocabulaire et des notions étudiés en classe ● rédaction de textes liés aux notions étudiées en classe

MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Laboratoires, Contrôles et/ou devoirs	Individuel ou en équipe, d'une durée d'une trentaine de minutes	2, 4	compréhension à l'écoute et réponse appropriée à l'écrit, du code grammatical, orthographe, vocabulaire, compréhension de l'idée principale et des idées secondaires d'un texte	toutes les semaines ou presque (minimum de 10 % de la note finale avant la mi-session)	35 %
Ateliers de conversation avec les assistants de langue	Travail d'équipe	1, 3	compréhension et réaction appropriée à l'oral; prononciation et intonation; participation	semaines 2 à 13	10 %
Travaux écrits	Individuel, en classe ou à la maison, d'une durée d'une ou deux périodes	4	structure de texte adéquate, utilisation appropriée du code grammatical, vocabulaire, orthographe, ponctuation, syntaxe, planification et auto-correction	Semaines 2 à 13 (minimum de 5 % de la note finale avant la mi-session)	10 %
Examen de mi-session questions grammaticales (5%) compréhension d'écoute (5%) production orale (5%)	Individuel, d'une durée de trois périodes	1, 3	compréhension du code grammatical, utilisation appropriée du code grammatical, compréhension de l'idée principale et des idées secondaires d'un vidéo et formulation d'arguments oraux, prononciation, intonation, vocabulaire, grammaire et syntaxe	semaines 6 à 8	15 %
Examen final questions grammaticales (7,5%) compréhension de lecture (5%) production écrite (7,5%) compréhension auditive (7.5%) production orale (7,5%)	Individuel, d'une durée de trois périodes	1, 2, 3, 4	compréhension du code grammatical, compréhension de l'idée principale et des idées secondaires d'un texte, compréhension de l'idée principale et des idées secondaires d'un vidéo, utilisation appropriée du code grammatical, vocabulaire, orthographe, ponctuation, syntaxe et compréhension et formulation d'arguments oraux, prononciation, intonation, vocabulaire, grammaire et syntaxe	semaines 13 à 15	30 %
				TOTAL	100 %

RÈGLEMENTS DU DÉPARTEMENT DES LANGUES

Note de passage

La note de passage du cours est de 60 % (PIEA, article 5.1m). Le Département des langues dispose d'un double seuil de réussite, conformément à l'article 5.5.2.2 de la PIEA intitulé « Seuils de réussite multiples » : pour réussir le cours, l'étudiant devra obtenir 60 % de moyenne générale, incluant les évaluations finales, ainsi que 60 % de moyenne aux évaluations finales (orales et écrites).

Présence aux évaluations sommatives

L'étudiant qui s'absente à un examen, à toute forme d'évaluation en classe ou qui ne remet pas un travail dans les délais fixés par le professeur, se voit attribuer la note 0. Toutefois, dans les cas graves et sur présentation d'une pièce justificative valable avant le cours suivant, le professeur pourra permettre une reprise avant le cours suivant (article 5.2.5.1 de la PIEA).

Remise des travaux

Les travaux exigés doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés par l'enseignant (article 5.2.5.2 de la PIEA). En cas de retard, l'étudiant se voit attribuer la note 0, à moins de présenter à son professeur, avant le cours suivant, une pièce justificative valable (billet médical ou document légal) attestant du fait que l'étudiant a effectivement été dans l'impossibilité de remettre son travail au lieu et au moment fixés par l'enseignant. Les devoirs sont dus le jour et à l'heure indiqués par le professeur. Aucun travail remis en retard ne sera accepté.

Présentation matérielle des travaux

Les comités de cours qui choisissent d'appliquer une pénalité liée au non-respect des normes de présentations doivent l'inscrire au plan de cours commun pour les professeurs du même niveau. Lorsque cela s'applique, les étudiants doivent suivre les règles de présentation demandées par leur professeur, telles que celles suggérées par la MLA (Modern Language Association). La pénalité maximale est fixée à 10 % de la note retranchée en cas de non-respect des normes de présentation.

Le professeur peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation d'un travail jusqu'à ce qu'il soit conforme aux normes de présentation matérielle. Dans ce cas, le retard à remettre le travail entraîne une pénalité de 10% de la note retranchée par jour ouvrable de retard.

Plagiat

Tout plagiat, toute tentative de plagiat, toute collaboration à un plagiat ou tout autre manquement à l'honnêteté intellectuelle sera traité conformément à l'article 5.6.1 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA).

- 1^{er} manquement : la note « 0 » sera attribuée pour l'examen, le travail concerné ou l'activité d'évaluation visée par ce manquement.
- 2^e manquement : la note « 0 » pour le cours concerné (lors d'une récidive seulement) sera inscrite au bulletin.

Révision de note

En cas de demande de révision de note, l'étudiant doit rencontrer son professeur avant d'entamer une demande de révision de note.

MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX COURS

L'étudiant sera ponctuel et veillera à créer, par son attitude, une ambiance favorable au déroulement du cours.

Présence aux cours

L'étudiant est tenu de respecter l'article 5.3.4 de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ainsi que les règles propres au Département des langues. L'étudiant est prié de consulter la PIEA, article 5.2.5.1 pour savoir ce qui constitue une absence justifiée.

Pour les cours de 45 heures, après 6 heures d'absence (non justifiées) l'étudiant reçoit un premier avertissement écrit. Après 9 heures d'absence (non justifiées), l'étudiant peut se faire exclure du cours.

Il revient à l'étudiant qui a été absent de s'informer de la matière vue et des travaux donnés par le professeur.

Niveau des cours

L'étudiant dispose d'une semaine après le début des cours pour aviser le professeur que le niveau de cours où il est inscrit est trop bas.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), la Politique institutionnelle de la langue française (PILF), la Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence (PPMÉTEHV), les Conditions d'admission et cheminement scolaire, la Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : <http://www.cegepmontpetit.ca/ena/a-propos-de-l-ecole/reglements-et-politiques>. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

Le Centre d'étude en langues (CÉL) – C-122 et C-123

Le (CÉL) vous propose un environnement favorable et des moyens privilégiés dans le but d'améliorer votre maîtrise de l'anglais.

Connectez-vous à l'équipe TEAMS EDU-Centre d'étude en langues en cliquant [ici](#).

Trois formules vous sont offertes **gratuitement** :

1. Tutorat par les pairs: consiste à vous jumeler avec un tuteur pendant une plage horaire qui vous convient tout au long de la session. Inscrivez-vous le plus tôt possible par le biais de la page TEAMS pour profiter pleinement de ce service.
2. Aide ponctuelle : des professeurs et des tuteurs sont disponibles au cours de la session si vous avez des besoins ponctuels.
3. Autoapprentissage : Des exercices supplémentaires en mode autoapprentissage sont offerts.

Rendez-nous visite en personne aux locaux C-122 et C-123.

Le centre de services adaptés – pour les étudiants en situation de handicap

Les étudiants ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par MIO à "Service, CSA-ENA" ou par courriel à servicesadaptesena@cegepmontpetit.ca

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

MA RÉUSSITE AU CÉGEP

Pour avoir un aperçu de l'ensemble des ressources et services disponibles, vous êtes invités à consulter le site web <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/>

La Boussole interculturelle

Pour les étudiants ayant un besoin de support pour surmonter les défis qui représentent l'adaptation au cégep ou à la culture québécoise et pour rencontrer les exigences linguistiques en français, en anglais et en informatique

En concertation avec les autres services du cégep, la Boussole interculturelle offre aux étudiants autochtones et aux étudiants issus de l'immigration ou internationaux la possibilité de recourir à différentes ressources pour faciliter leur intégration au cégep et leur cheminement scolaire incluant un accueil et de l'aide à l'intégration, un atelier "Réussir ses études au Québec", un accompagnement personnalisé, une orientation vers les ressources adéquates, un jumelage, un accompagnement dans la recherche d'accommodements raisonnables et des activités de rencontre et de réseautage.

Équipe de la Boussole : Hanaa Haijoubi et Jean-Luc Djigo

- par courriel : interculturel@cegepmontpetit.ca
- en personne : C70 (ENA)